



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FMI et Banque mondiale

Question écrite n° 91068

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'action d'Amnesty International qui s'intéresse aux activités des institutions financières internationales, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, au regard de l'impact de leurs actions sur les droits de l'homme et de l'influence que ces structures ont dans certains pays. Il lui précise qu'Amnesty International souhaite que ces acteurs incontournables de la vie économique et financière, ainsi que les pays donateurs, intègrent les droits de l'homme dans leurs projets en insistant sur les droits économiques, sociaux et culturels, sur la prévention des situations de crise et sur la situation des populations démunies et des groupes victimes de discrimination. Il lui rappelle que la France joue un rôle important au sein de ces institutions puisqu'elle détient près de 5 % des droits de vote. Il fait par ailleurs allusion au rapport sur les activités du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale pour 2004-2005 qui a récemment été diffusé par le Gouvernement. Si la publication de ce rapport va dans le sens d'une plus grande transparence de l'activité de la France au sein des institutions financières internationales, elle n'en constitue néanmoins qu'une première étape vers un véritable contrôle parlementaire. En conséquence, il lui demande que ce rapport puisse faire l'objet d'un débat à l'Assemblée nationale pour que des recommandations soient formulées à ce moment-là en vue d'une meilleure prise en compte des droits de l'homme dans les activités de ces institutions.

Texte de la réponse

La France, qui assure à la promotion des droits de l'homme une place de choix dans l'ensemble de sa politique internationale, exerce son mandat de membre du conseil d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international en ayant bien présent à l'esprit l'effet de levier que ces institutions peuvent jouer dans ce domaine. Si des évolutions ont pu être notées au cours des dernières années dans les politiques de ces deux institutions qui manifestent une prise en compte croissante du respect des droits de l'homme, c'est pour une partie non négligeable sous l'influence de notre pays qui a été l'un des premiers à attirer l'attention sur les conséquences des plans d'ajustement structurel pour l'accès des populations vulnérables aux droits, en particulier aux droits économiques, sociaux et culturels. Dès 1999, à la suite des campagnes d'ONG qui avaient vivement contesté les conditions sociales dans lesquelles étaient fabriquées les chaussures et vêtements de marques, la Banque mondiale a constitué une association avec plusieurs sociétés (Nike, Gap et Indite-Zara) et quelques ONG pour imaginer des méthodes permettant d'améliorer les conditions de vie des salariés et des communautés environnant les implantations des industriels de la chaussure et du textile dans les pays en développement. En 2001, le Haut Conseil français de la coopération internationale a pris l'initiative de proposer au Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies d'organiser un séminaire sur la responsabilité des institutions économiques et financières internationales en matière de respect des droits. À cette occasion, le représentant de la Banque avait indiqué que cette institution avait engagé une réflexion très active sur le sujet. On a pu constater, depuis lors, que la Banque mondiale a lancé le Business Partners for Development, qui vise à promouvoir des partenariats exemplaires entre entreprises, États et ONG, intégrant les différentes dimensions du développement, y compris en termes de droits de l'homme. Elle a aussi parrainé, au

travers de sa filiale la Société financière internationale, l'élaboration des principes de l'Équateur, adoptés en 2003, que des banques d'investissement (une trentaine aujourd'hui) s'engagent à respecter avec l'objectif de s'intéresser de près aux conséquences écologiques et sur les droits de l'homme, des infrastructures qu'elles financent. Les critères pris en compte vont des effets écologiques aux conséquences sur les déplacements de population, en passant par les perturbations du marché foncier et la destruction du patrimoine culturel. L'Institut de la Banque mondiale a publié en 2005 plusieurs études sur les liens existant entre violations des droits de l'homme, mauvaise gouvernance et faible développement, qui attestent d'une réelle incorporation de la question des droits dans la réflexion stratégique de la Banque. La Banque mondiale lutte aussi activement contre les discriminations à travers son engagement en faveur de l'égalité entre hommes et femmes, qui fait partie des objectifs du millénaire pour le développement, mais aussi, de manière plus particulière, par le biais de deux initiatives en faveur des Roms : la décennie 2005-2015 de l'intégration des Roms et le Fonds pour l'éducation des Roms. Les situations de crise sont prises en compte à la fois par la Banque mondiale et par le FMI. La Banque a ainsi développé une initiative propre aux pays à faible revenus en situation de stress (pays LICUS - Low Income Countries Under Stress) tandis que le FMI a développé plusieurs outils d'aide aux pays en crise, selon que cette crise fait suite à un conflit, une catastrophe naturelle ou un choc exogène. Le dernier outil développé, la facilité « chocs exogènes », a largement bénéficié du soutien français. Les projets d'infrastructures soutenus par la Banque mondiale ayant été fréquemment pointés du doigt pour leurs effets négatifs sur l'environnement, notamment humain, la Banque mondiale a développé une méthodologie d'études d'impact préalables, devenues très exigeantes. Celles qui concernent les grandes retenues d'eau se font désormais sous l'observation vigilante de la Commission mondiale des barrages, une institution indépendante bénéficiant du soutien de la Banque. Des programmes d'accompagnement sont également financés pour aider les populations concernées à s'adapter à un nouvel environnement. Dans le cas du barrage Nam Teun au Laos, par exemple, des programmes d'assistance ont été financés pour permettre aux autorités locales de mettre en place des actions spécifiques visant à réduire la pauvreté. La France a particulièrement insisté sur la nécessité d'assurer un suivi rigoureux de la construction et de l'exploitation de ce barrage ; un rapport semestriel d'avancement de ce projet est désormais publié par la Banque mondiale. Le rapport publié de manière annuelle par le Gouvernement depuis 1998 fait le point sur l'action de la France au sein de la Banque mondiale et du FMI et souligne son engagement constant en faveur des droits de l'homme au sein de ces institutions à travers la défense des objectifs du millénaire pour le développement, de la transparence et de l'efficacité de l'action financière multilatérale. Le rapport fait l'objet d'un débat en commission des affaires étrangères, parfois en séance publique, le choix de porter ce débat au niveau d'une séance plénière relevant des décisions de la présidence de chacune des assemblées parlementaires.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91068

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3511

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 5842